

Préparer votre enfant à une évaluation des potentiels évoqués auditifs du tronc cérébral (PEATC) : Sous sédation

L'Hôpital de Moncton	506-857-5365
Hôpital régional de Miramichi	506-623-3120
Hôpital régional de Saint John	506-648-6545
Hôpital du Haut de la Vallée	506-375-2569
Hôpital régional de Dr. Everett Chalmers	506-452-5931

Une évaluation PEATC montre à quel niveau votre enfant détecte différents sons. Votre enfant a été orienté vers notre service pour réaliser cette évaluation sûre et routinière, puisqu'il n'a pas été possible de déterminer, à la suite d'une épreuve auditive de base, si l'ouïe de votre enfant est normale. Votre enfant doit rester endormi durant cette évaluation. La sédation est administrée par une infirmière ou un médecin afin de garder votre enfant dans un état inconscient soigneusement contrôlé ou « endormi ». L'évaluation pourrait prendre la majeure partie de l'avant-midi ou de l'après-midi.

AVANT L'ÉVALUATION :

- Communiquez avec le Service d'audiologie :
 - o pour confirmer la date et l'heure de votre rendez-vous.
 - o si votre enfant est congestionné ou souffre d'une infection d'oreilles. Il pourrait être nécessaire de reporter le rendez-vous.
- L'équipe des soins pédiatriques a des directives pour préparer votre enfant à la sédation et sur ce à quoi vous pouvez vous attendre par la suite. Le service d'audiologie ou de pédiatrie vous fournira ces directives.

POUR PRÉPARER VOTRE ENFANT À L'ÉVALUATION :

- Prenez des dispositions pour faire garder vos autres enfants (le cas échéant), puisque l'évaluation peut prendre quelques heures.
- La présence d'un seul parent ou tuteur est possible dans la salle d'évaluation, si l'espace le permet et selon les conditions de l'évaluation.
- N'appliquez pas de crème ni d'huile sur le visage ou sur la tête de votre enfant. Ces produits pourraient interférer avec les capteurs.
- Idéalement, gardez votre enfant éveillé jusqu'à votre rendez-vous.
- L'équipe des soins pédiatriques a des directives pour préparer votre enfant à la sédation et sur ce à quoi vous pouvez vous attendre par la suite. Le service d'audiologie ou de pédiatrie vous fournira ces directives. etc.).
- Apportez la carte d'assurance-maladie de votre enfant.

DURANT L'ÉVALUATION :

- Le médecin ou l'infirmière :
 - o discutera avec vous des risques, des avantages et des effets secondaires du médicament utilisé pour la sédation;
 - o devra obtenir votre consentement avant de procéder à l'administration de la sédation.
- L'audiologiste :
 - o nettoiera doucement le front et le derrière des oreilles de votre enfant et y placera des électrodes souples;
 - o présentera des sons à votre enfant à l'aide de petits écouteurs placés dans ses oreilles ou d'un bandeau placé autour de sa tête;
 - o mesurera la réponse de votre enfant aux sons, durant son sommeil;
 - o vous demandera de fermer votre téléphone cellulaire, car il pourrait nuire au fonctionnement de l'équipement utilisé durant l'évaluation.

APRÈS L'ÉVALUATION :

- L'audiologiste :
 - passera en revue les données recueillies et discutera des prochaines étapes avec vous; (il est possible que d'autres évaluations soient nécessaires pour obtenir toutes les données requises);
 - fournira un rapport à l'équipe de soins de votre enfant.
- Le médecin ou l'infirmière vous expliquera à quel moment votre enfant pourra obtenir son congé et la marche à suivre après l'évaluation sous sédation.



<https://horizonnb.ca/fr/services/soutien-et-therapie/audiologie/#Tests-de-diagnostic-specialises>